

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 2010

## Objet : Validation du marché de travaux de la Maison de l'Enfance

Le Président présente au Conseil de Communauté les Procès Verbaux d'analyses des offres du 27 avril, 11 mai et 19 mai 2010.

Suite à la publicité 63 enveloppes ont été reçues et ouvertes par les membres de la Commission d'Appel d'Offres en présence de Mr CHAPOTOT (Trésorier), Mr BOSTVIRONNOIS (assistance à maître d'ouvrage) et le cabinet CHOLLEY.

Les critères de notation ont été les suivants :

- Prix des prestations (60 points)
- Valeur technique de l'offre (références, qualifications, moyens humains et matériels, performances en matière de protection de l'environnement) (40 points)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir pour la construction de la Maison de l'Enfance les lots suivants :

lot 1	DECONSTRUCTION - DESAMIANTAGE	SNDRA	29500,00 €
lot 2	TERRASSEMENTS - VRD - AMENAG. EXT + OPTION	EUROVIA	136537,98€
lot 3	GROS ŒUVRE	DEBLANGEY	386468,00€
lot 4	ETANCHEITE	SFCA	72 060,00 €
lot 5	ISOLATION PAR L'EXTERIEUR	BONGLET	85 468,50 €
lot 6	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	CHEVALIER	94 865,00 €
lot 7	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	COUVREUX	97 147,41 €
lot 8	SERRURERIE	BOUDIER	35 323,00 €
lot 9	AGENCEMENT - MOBILIER	MENUISERIE DE L'AIN	66 989,00 €
lot 10	PLÂTRERIE - ISOLATION - PLAFONDS	BONGLET	65 523,83 €
lot 11	PEINTURE - REVÊTEMENTS MURAUX	ALLOUIS	33 531,22 €
lot 12	REVÊTEMENTS DE SOL - FAÏENCES	PASCUAL	61 181,81 €
lot 13	ASCENSEUR	OTIS	22 700,00 €
lot 14	PLOMBERIE - SANITAIRE	MUNIER	51 827,81 €
lot 15	CHAUFFAGE - VMC	MONIN	109 006,58€
lot 16	ELECTRICITE	DEMONGEOT	63 919,60 €
lot 17	EQUIPEMENTS DE CUISINE	DRCE	37 000,20 €
	<b>TOTAL HT</b>		<b>1 449 049,94€</b>
	<b>TOTAL TTC</b>		<b>1 733 063,73€</b>

- d'autoriser le Président à signer les marchés attribués.

## Objet : Avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre de la Maison de l'Enfance

Vu le rapport de présentation N°2 de la DDT – Mr BOSTVIRONNOIS, chargé de la conduite d'opération pour la construction de la maison de l'enfance.

Le Président rappelle que lors de l'élaboration du programme de la Maison de l'Enfance l'enveloppe financière affectée aux travaux était estimée à 1 307 600€ HT (valeur janvier 2008).

Sur cette base, un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec l'agence DONZE pour un montant de 140 000.00€ HT.

Suite à des adaptations techniques et architecturales, l'enveloppe financière se trouve portée à 1 546 000,00 € HT (valeur octobre 2009) dont 40 500 € HT pour le matériel de cuisine, soit une hausse de 18,23 % par rapport à l'enveloppe initiale des travaux.

Une négociation du forfait de rémunération a donc été engagée sur cette base et en fonction de critères négociés avant la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Après négociation, l'agence DONZE a ramené sa proposition à + 23 449,40 € HT, portant le forfait définitif de rémunération à 163 449,40 €.

Le forfait initial de rémunération correspondait à un taux de 10,71 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux. Le montant du forfait définitif du maître d'œuvre correspond à un taux de rémunération de 10,57 %, soit une baisse de - 0,14 % par rapport au forfait initial.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ; le Conseil de Communauté décide :

- D'approuver la rémunération complémentaire de 23 449.40€ HT sur le marché de maîtrise d'oeuvre de l'équipe DONZE, fixant le forfait définitif de rémunération à 163 489.40€ HT conformément à la loi MOP (article 30 du décret n°93-1268 du 29/11/1933) et au CCP du marché (article 4.2.3 et 5.1).
- De valider l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération « Construction de la Maison de l'Enfance » et la répartition des paiements entre co-traitants figurant en annexe de l'avenant.
- D'autoriser le Président à signer les pièces administratives relatives à cette décision.

### **Objet : validation du marché du groupement de voirie 2010**

Vu le rapport du délégué territoriale de la Direction Départementale des Territoires de la Côte d'Or.

Vu la délibération du 25 février 2010 approuvant le programme des travaux et désignant la Communauté de l'Auxois Sud coordonnateur du groupement de commande

Le Président informe que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 mai 2010 à 10h00 concernant le marché de groupement de commande des travaux de voirie 2010, a reçu et analysé 4 plis.

Le Président rappelle les estimatifs fournis par la DDT :

- le lot N°1 était estimé à 160 916.50€ HT
- le lot N° 2 était estimé à 330 049.05€ HT

Les enveloppes ont été ouvertes par ordre d'arrivée :

<b>Enveloppe</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Lot</b>	<b>Offre</b>
N° 1	ROUGEOT et partenariat avec EUROVIA	N°2	315 717.00€HT
N°2	COLAS	N°2	312 740.60€HT
N°3	SNEL	N°2	303 774.38€HT
N°4	GIBOULOT	N°1	120 387.50€HT

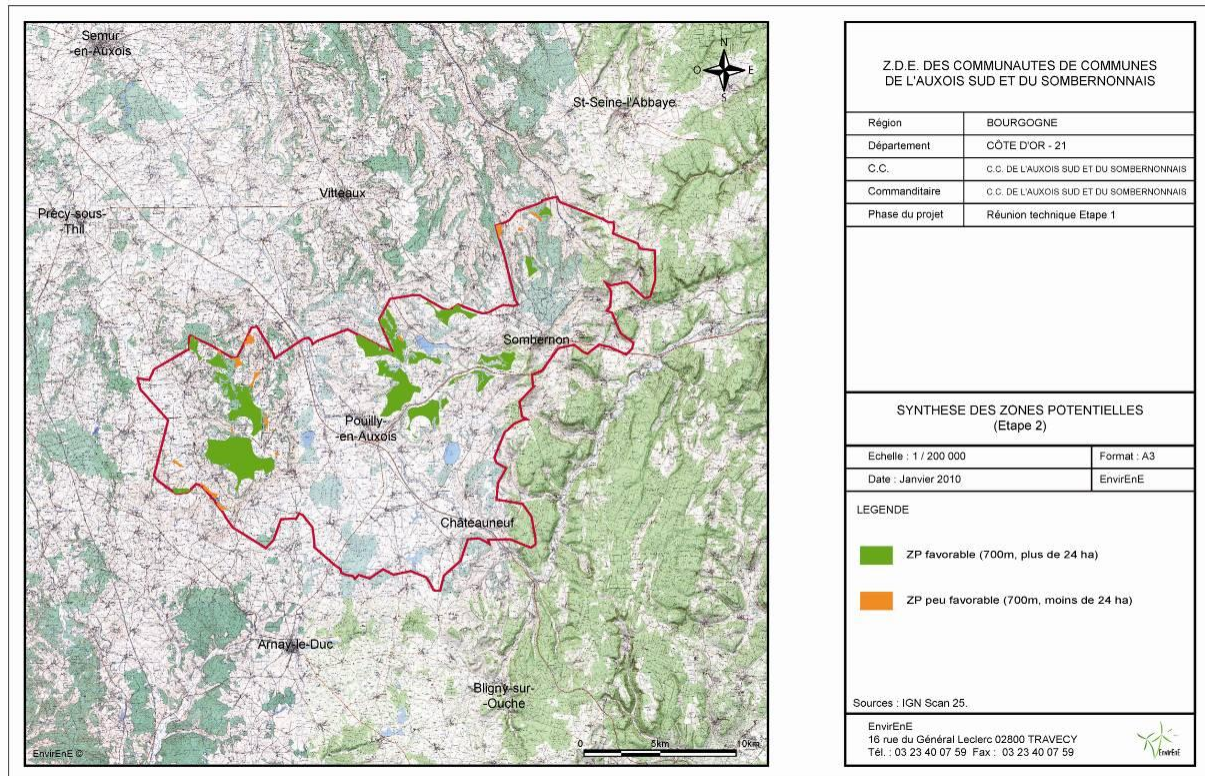
Conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres et sur les conseils de la Direction Départementale des Territoires, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- De retenir pour le lot N°1 - SARL GIBOULOT pour un montant de 120 387.50€ HT et la Société SNEL pour lot N°2 pour un montant de 303 774.38€ HT
- De donner pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout document relatif à ce marché.

## Objet : Zone de Développement de l'Eolien

Le Président informe le Conseil de Communauté que le cabinet d'étude EnvirEnE, recruté pour la définition des Zones de Développement de l'Eolien affine son étude et propose de supprimer les zones inférieures à 24 ha (représentées en orange sur la carte).

Cette analyse a été soumise lors du dernier comité de pilotage ZDE du 25 mars 2010.



Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents:

- De retenir la proposition du cabinet EnvirEnE
- D'exclure les surfaces inférieures à 24 hectares des zones de Développement de l'Eolien.

## Régie du port

Par délibération du 5 mai 2003, il a été institué une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'accès aux installations du port de Pouilly en Auxois.

Suite à la mise en place de la nouvelle délégation de service entre la communauté de communes et l'Office de Tourisme le 1er mars 2010, les recettes issues de ses droits seront désormais perçues par l'Office de Tourisme. Il convient donc de clôturer cette régie de recettes.

Délibération prise à l'unanimité.

# COMMUNICATIONS

## Ambassadrice du tri

Lors de l'Assemblée Générale du 25 mars 2010 une délibération du conseil a accepté de recruter un ambassadeur du tri par l'intermédiaire du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers, à raison d'une journée par semaine. Melle Alexandrine LE PRAT a été recrutée pour cette fonction et est présentée au Conseil de Communauté.

Camion des OM à cette date est en panne, certaines communes ne seront pas collectées.

Journées de l'Auxois à Dijon 5 et 6 juin, il est rappelé que la Communauté de Communes de l'Auxois Sud sera présente aux journées de l'Auxois à Dijon.